

Cybergun
société anonyme au capital de 4.967.524,51 euros
40, boulevard Henri-Sellier 92150 Suresnes
337 643 795 R.C.S. Nanterre
(la « Société »)

Assemblée générale unique des porteurs d'obligations émises par la Société

Résolution unique
(Adoption du plan de sauvegarde financière accélérée)

L'assemblée générale unique des porteurs d'obligations émises par la Société, statuant aux conditions de majorité prévues par l'article L 626-32 du Code de commerce, après avoir entendu l'exposé du président de séance et après avoir pris connaissance du projet de plan de sauvegarde financière accélérée présenté par la Société avec le concours de l'Administrateur Judiciaire prévoyant notamment le remboursement anticipé des obligations émises par la Société et des éventuels coupons attachés selon l'option 1 (*equitization* via une fiducie) ou l'option 2 (paiement de 30% de la créance contre abandon du solde) au choix de chacun des porteurs d'obligations,

étant précisé qu'une combinaison est possible entre l'option 1 et 2 pour les porteurs de plusieurs obligations, que le choix entre les options devra en tout état de cause être exercé par chaque porteur au plus tard le 31 mars 2020 et qu'à défaut d'exercer l'option 1 en adhérant à la fiducie dans la forme et les délais prévus dans le projet de plan de sauvegarde financière accélérée, l'obligataire se verra imposer l'option 2.

DECIDE d'adopter dans toutes ses dispositions le plan de sauvegarde financière accélérée présenté par la Société avec le concours de l'Administrateur Judiciaire.

* * *